

Prisonniers Sans Frontières

13, rue des Amiraux
75018 PARIS
Tél : 33 (0)1.40.38.24.30
E-mail : prsf@prsf.org
Site : www.prsf.org

Représentation Côte d'Ivoire

06 BP 367 Abidjan 06
Côte d'Ivoire
/ 05 76 58 89
(225) 07 99 48 39 / 05 17 74 42
prsf_rci@yahoo.fr



N.REF : Note conceptuelle (projet C2D Justice)

I- RAPPEL DU CONTEXTE**1- Etat des lieux du système pénitentiaire****1-1- *Un secteur sinistre en voie de redressement***

Les conditions de vie des détenus sont en voie d'amélioration, mais des difficultés demeurent compte tenu de la vétusté et de l'inadaptation de nombreux bâtiments. L'insuffisance des installations d'alimentation et de stockage de l'eau potable ainsi que celles de l'assainissement entraînent des conditions d'hygiène défectueuses auxquelles il faut remédier en priorité en raison de la surpopulation continue que connaissent plusieurs établissements.

Les établissements pénitentiaires sont reliés au réseau national d'adduction d'eau, en dehors de quelques uns avec un château d'eau mais l'état des installations et la fourniture parfois aléatoire par la société concessionnaire entraîne de fréquentes ruptures dans l'alimentation en eau potable ce qui est très difficile, l'eau étant l'élément de vie primordial tant pour l'hygiène que pour la boisson et le moral des détenus. Ce dernier point peut engendrer des facteurs de risques très importants en matière de sécurité et de mutinerie en période chaude pouvant susciter des incidents en détention.

De nombreux établissements sont dotés d'un système de stockage permettant de constituer des réserves (destinées prioritairement aux cuisines et accessoirement à l'infirmierie) réalisés par CICR. Cependant les capacités installées sont insuffisantes pour garantir une continuité dans l'approvisionnement en eau. D'autres prisons n'en sont pas encore équipées et ne possèdent aucun dispositif approprié.

Par ailleurs le système d'évacuation des eaux usées est souvent défaillant, en raison de la vétusté et de la surpopulation. Le rejet de ces eaux usées dans la nature - ou même dans certains cas dans la cour ou les cellules - expose les détenus à des pathologies graves.

2-Objet de la présente note dans le cadre de la préparation du C2D Justice III

Le C2D Justice III envisage de financer à hauteur de 400 millions de fcfa des activités contribuant à l'amélioration des conditions de détention, dans le domaine de l'hygiène et

de la santé permettant l'installation de citernes d'eau et de dispositifs d'évacuation d'eaux vannes selon des modalités à définir.

La présente note a pour objet de présenter le projet d'intervention proposé par l'ONG PRISONNIERS SANS FRONTIÈRES (PRSF) dans le cadre et les limites tracés par le C2D Justice.

II- PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

1-Objectifs identifiés

Le financement du projet du C2DII a permis l'installation de 16 réservoirs d'eau potables palliant ainsi aux pénuries fréquentes dues au coupure d'eau par la société de distribution d'eau puis également contribué à améliorer l'évacuation des eaux usées et le fonctionnement des fosses septiques.

Le projet du C2D Justice III vise à étendre et à continuer la réalisation d'un certain nombre d'installations sanitaires (citernes d'eau potable de capacité suffisante et dispositifs fonctionnels d'évacuation, de traitement des eaux vannes et des eaux usées) sur les sites prioritaires qui sont identifiés au moyen d'une étude préalable avec l'administration pénitentiaire.

Il s'agit pour l'ONG PRSF d'apporter à ce projet son expérience et ses compétences (voir fiches en annexe) afin de mener à bien dans les conditions et délais de 2 an les activités d'études, de coordination et de travaux nécessaires à la réalisation des installations sanitaires programmées dans la limite du budget alloué.

2-Résultats à atteindre

Au terme du délai de 24 mois proposés par PRSF les installations sanitaires retenues (les forages, citernes d'eau et les dispositifs de traitement d'eaux vannes et d'évacuation d'eaux usées) sont en place et opérationnelles, prenant en compte les besoins identifiés, les demandes des autorités pénitentiaires et du rapprochement des standards reconnus en la matière.

3-Actions à réaliser et méthodologie proposée

3-1-Etude de terrain, identification des sites prioritaires et soumission d'une proposition finalisée :

- Sur la base d'une liste établie en accord avec la DAP et figurant sur la proposition de budget jointe au présent document, PRSF fera la visite des sites retenus et d'autres sites dont les urgences se révéleraient plus importantes. La liste définitive de cette première tranche de rénovation sera validée au cours d'une réunion du Comité de Pilotage du Projet (CPP) regroupant les partenaires du projet, à savoir : AFD, DAP, UCP, PRSF ;

3-2- Dossier technique pour consultation des entreprises :

- Sur la base de la liste évoquée ci-dessus PRSF établit les dossiers techniques comportant les plans d'état des lieux, les plans de modifications, les devis descriptifs et quantitatifs des travaux envisagés et une estimation sommaire de chacun des sites ;

3-3- Sélection des entreprises intervenantes, marchés de travaux :

- Une liste de 3 entreprises pour chacune des phases est proposée par PRSF aux membres du CPP, dans le cadre d'une consultation restreinte compte tenu de la faible importance des montants des travaux ;
- La consultation des entreprises est organisée par PRSF, les résultats de la consultation des entreprises est proposée par PRSF au CPP qui examine et valide les choix des entreprises. PRSF prépare les contrats de travaux aux entreprises retenues ;

3-4- Coordination, suivi des travaux et réception des ouvrages :

- PRSF assure la coordination et le suivi des travaux en relation avec la DAP et l'Unité de Coordination du Projet (UCP) ;
- PRSF organise la réception des travaux avec la DAP et l'UCP et remet les travaux réalisés au régisseur de l'établissement et à la DAP ;

3-5-Moyens mis en œuvre par PRSF :

- Comme énuméré ci-dessus PRSF met en œuvre une équipe technique constitué comme suit :
- **Le Directeur de projet a l'expérience du précédent projet C2D2 terminé en juin 2021. Il se charge de coordonner les différentes opérations en collaboration avec le chef de projet et assure la coordination entre PRSF, et l'UCP**
- Le Chef de Projet, a une très grande pratique des PME et a réalisé avec nombre d'entre elles des travaux dans les prisons depuis de nombreuses années Il met en œuvre les consultations des entreprises selon les procédures en vigueur, gère les plannings sur les sites retenus et procède à des visites régulières des chantiers. Il organise le recrutement du personnel du projet. Il assure également la liaison permanente avec le siège de PRSF, fait suivre au siège de PRSF les éléments nécessaires à la bonne tenue des comptes du projet et rend compte régulièrement aux partenaires du projet et

- Un chef de chantier, bon praticien des chantiers, il sera recruté en fonction de son expérience dans les domaines où PRSF va intervenir dans le cadre du projet : stockage de l'eau potable et résolution des problèmes d'assainissement des macs.
- Une secrétaire, assure la permanence au bureau de PRSF pendant la durée du projet. Elle procède à la collecte des données des chantiers, tient à jour la correspondance avec les partenaires et les courriers électroniques, il présente les rapports.
- Le chauffeur expérimenté, connaissant bien le réseau routier de Côte d'Ivoire, assure tous les déplacements du personnel sur les différents sites et chantiers ainsi que le suivi de l'état du véhicule.